



ARCADE LE SOLIDAIRE

En ces premiers jours de l'année 2023, il est encore temps de rappeler l'importance de l'activité d'Arcade au cours de l'année 2022.

Avec beaucoup de professionnalisme, l'ensemble des salariés et bénévoles ont répondu à l'appel des 416 familles et entreprises d'agriculteurs et d'artisans commerçants qu'ils ont accompagnés sur nos 3 Antennes d'Ambricourt, d'Avesnes sur Helpe et d'Hazebrouck.

Pour les agriculteurs, le nombre d'appels, 367 pour 2022 est un peu supérieur à l'année 2021 alors que le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer. Pour eux, à leurs difficultés existantes, se sont ajoutés les effets néfastes de la sécheresse. Certains exploitants se sont vus dans l'obligation de prendre des décisions définitives telles que la vente de cheptel, l'arrêt de production laitière, la diminution du troupeau...

Concernant les artisans/commerçants, pour lesquels nous enregistrons 49 appels pour l'année 2022, des dispositions temporaires ont parfois permis de sauvegarder, en partie, leur activité. Mais aujourd'hui, à l'heure des remboursements des aides, à l'heure également des augmentations complètement incontrôlées des matières premières et des sources d'énergie diverses, les difficultés se font de plus en plus présentes.

Si depuis plus de trente ans, Arcade a pu accompagner plusieurs milliers d'agriculteurs et depuis 2008 des centaines d'artisans commerçants, c'est grâce au soutien financier important et indispensable assuré par le Conseil Régional des Hauts de France, par les départements du Nord et du Pas de Calais, par plus de la moitié des Communauté de Communes du Nord et du Pas de Calais et de plusieurs Communes.

Dans le cadre du partenariat avec la Région des Hauts de France, ce 15 décembre dernier, nous avons accueilli M^{me} Marie-Sophie LESNE, Vice-présidente du Conseil Régional chargée de l'agriculture et avons pu lui présenter le déroulement de nos accompagnements. Sur sa cour de ferme, un adhérent agriculteur de l'Avesnois, retraçant son parcours depuis l'apparition de ses difficultés, a témoigné devant M^{me} LESNE, du rôle important de l'accompagnement assuré par le binôme d'Arcade. Même si toutes ses difficultés ne sont pas complètement levées, l'accompagnement lui permet de vivre beaucoup plus sereinement qu'auparavant.

A l'aube de cette nouvelle année, laissez-moi vous présenter, au nom du Conseil d'Administration d'Arcade, une très bonne année 2023, pour vous-mêmes, vos familles et entourages. Que vous puissiez connaître de la sérénité dans la conduite de votre exploitation, de votre entreprise. Et surtout, n'oubliez pas que nous sommes à vos côtés.

AINSI TOUTE L'ÉQUIPE D'ARCADE, ADMINISTRATEURS, BÉNÉVOLES ET SALARIÉ-E-S VOUS SOUHAITE AINSI QU'À VOS PROCHES UNE BONNE ANNÉE 2023.

Marc WESTRELIN - Président d'Arcade

Bonne ANNÉE 2023

Page 1 : - Editorial
- Appel de cotisation 2023

Page 2 : - La réforme de la PAC 2023 – 2027
- Actualités ...

Page 3 : - La visite de M^{me} LESNE vice-présidente au Conseil Régional

Page 4 : - Formation, quelques nouvelles
- Assemblée générale 2023

Avec le soutien financier de :

APPEL DE COTISATION 2023

Vous pouvez adhérer à Arcade en vous connectant sur le site

helloasso.fr

(Site sécurisé)

BULLETIN D'ADHESION 2023

L'adhésion à l'association vous donne accès aux avantages réservés aux membres. Éventuellement bénévoles et salariés qui approuvent votre engagement et votre statut.

Montant de la cotisation : 50 € minimum

Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Antenne d'Arcade – RURAUX SOLIDAIRES de votre région : _____ et pour l'année 2023.

Envoyez à l'adresse de l'antenne concernée : **ARCADE – RURAUX SOLIDAIRES**
1 rue du Moulin BP 999 59 500 HAZEBROUCK Cedex
Mail : arcade@ruralsolidaires.org / arcade@2012.org

Site Internet : <http://ruralsolidaires.org> / www.2012.org

Vous pouvez également adhérer à Arcade en vous connectant sur le site helloasso.fr

L'adhésion est un moyen sûr à votre disposition pour soutenir notre action.

A nouvelle année, nouvelle cotisation ...

SOYEZ SOLIDAIRES, PENSEZ À ENVOYER VOTRE COTISATION 2023

(pour rappel, son montant minimum est de **50€**)

ARCADE vous informe ...

La réforme de la PAC 2023 - 2027



Lundi 19 décembre 2022, une majorité des salariés et quelques bénévoles ont pu profiter d'une journée de formation sur la réforme de la PAC.

En effet, à l'aube de la mise en place de cette réforme, le besoin de se former était pressant.

La journée a permis à chacun de comprendre les grandes lignes du changement et de mettre en pratique par quelques exercices ces modifications.

Les nouvelles règles des Bonnes Conditions Agro Environnementales ont été expliquées notamment la mise

en œuvre de la BCAA 8 et la gestion des Surfaces d'Intérêt Ecologiques.

L'après-midi a été consacrée à l'analyse des aides du 1^{er} pilier de la PAC : Droits à Paiement de Base, Ecorégime, Paiement Jeunes Agriculteurs et les aides couplées végétales et animales.

Un point a également été fait sur les aides en faveur des exploitations certifiées en Agriculture Biologique et les modifications de l'assurance récolte.

Néanmoins les textes définitifs d'application de cette réforme se font attendre. Des précisions devront encore paraître en début d'année.

Mélanie DEVIGNE
Coordinatrice régionale

Actualités

Pour tous les chefs d'entreprises : Agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs



Le Guichet unique :

Qu'est-ce qui change le 1er janvier 2023 ?

A compter du 1er janvier 2023, le guichet unique remplacera les différents centres de formalités des Entreprises (CFE). On fait le point.

Formalités d'entreprises : comment ça se passait ?

Jusqu'au 31 décembre 2022, tout dossier de création, modification ou cessation d'activité devait être transmis à votre **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)** :

La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) si vous étiez un commerçant

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) si vous étiez artisan

L'URSSAF si vous exerciez une activité libérale

Le Greffe du Tribunal de Commerce si vous étiez agent commercial.

La chambre d'agriculture (CA), si vous êtes agriculteur

À compter du 1er janvier 2023, il ne sera plus possible de déposer un dossier d'entreprise directement au CFE. Toute demande de **création, modification et cessation** d'activité devra être transmise **au Guichet unique**.

Ce guichet unique est accessible sur : procedures.inpi.fr. Le gouvernement a en effet désigné **l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)** comme opérateur de cette plateforme.

L'INPI est un établissement public dont la mission principale est de délivrer les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les marques et les brevets.

L'INPI endosse donc de nouvelles missions.



Guichet unique :

ce qui change pour les entrepreneurs

Le Guichet unique s'adresse à tous les chefs d'entreprises :

Il proposera plusieurs formulaires avec de **nombreuses options** possibles. Afin d'éviter un rejet du dossier, il conviendra ainsi d'être particulièrement vigilant dans le choix du formulaire et la manière de remplir ces documents.

La création du guichet unique entraîne également la **dématérialisation** totale de ce type de démarches. Il ne sera plus possible de déposer un dossier papier directement auprès de son CFE.

La plateforme transmettra aux organismes concernés les créations ou modifications d'entreprises (URSSAF, MSA, Greffe du Tribunal, Services des Impôts, ...)

Attention : la déclaration des revenus professionnels et le paiement des cotisations sociales restent inchangés.

Autre changement : la création d'un registre unique

La loi PACTE a également validé la création d'un registre général dématérialisé des entreprises : **le registre national des entreprises (RNE)**. Il a vu le jour le 1er janvier 2023.

Ce registre unique fusionnera les différents registres existants :

- ✓ Le répertoire des métiers (RM) pour les artisans
- ✓ Le registre spécial des agents commerciaux (RSAC)
- ✓ Le registre des actifs agricoles (RAA)

Le registre du commerce et des sociétés (RCS) n'est quant à lui pas concerné par cette fusion.

Le RNE sera administré par l'INPI et directement alimenté par le guichet unique. Il aura pour mission de recueillir, conserver et diffuser des informations concernant les entreprises enregistrées.

Source : www.portail-autoentrepreneur.fr le 31 octobre 2022

Jean-Claude DECOUVELAERE et Marc WESTRELIN
Administrateurs Arcade

La visite de M^{me} LESNE, Vice-Présidente à l'Agriculture, l'Alimentation et à la Pêche au Conseil Régional des Hauts de France :

« Un moment riche en échanges »



Le jeudi 15 décembre dernier, Arcade a eu le plaisir de recevoir, M^{me} Marie Sophie LESNE, vice-présidente en charge de l'Agriculture, à l'Alimentation et à la Pêche, au Conseil Régional des Hauts de France. Le Conseil Régional est l'un de nos principaux partenaires financiers permettant ainsi un accompagnement gratuit pour les personnes nous faisant appel. M^{me} LESNE était accompagnée par Monsieur MOITIER, responsable de service de la Direction Agriculture et Développement Rural du Conseil Régional.

Ainsi M^{me} LESNE est venue à la rencontre de l'équipe de salariés et de bénévoles de l'antenne d'Avesnes sur Helpe. Marc WESTRELIN, président, a organisé la visite des locaux et a présenté la fiche de synthèse du rapport d'activité 2022. L'évolution de l'accompagnement réalisé par Arcade a fait l'objet d'explications : l'accompagnement est global tant technique, économique, financier, juridique mais aussi et surtout humain.



Nous avons profité de la présence des représentants de la Région pour qu'ils puissent se rendre chez l'un des adhérents accompagnés par un binôme de salarié et bénévole de l'antenne. M. G. a pu, avec ses mots, décrire son histoire, les difficultés professionnelles et privées rencontrées et expliquer en quoi l'association l'a aidé et comment il a pu s'en sortir. Cet échange a été riche en émotion. M^{me} LESNE a tout particulièrement apprécié ce temps de parole.

La matinée s'est terminée à la Mairie d'Avesnes sur Helpe où M. FRANCOIS, vice-président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et M. CARLIER, président du tribunal judiciaire d'Avesnes sur Helpe nous ont retrouvés. M. CARLIER a ainsi mis en avant le travail d'Arcade auprès de ses services : préparation des dossiers administratifs, mise en confiance de l'adhérent lors des audiences, interlocuteur privilégié pour les mandataires...



M^{me} LESNE a conclu cette matinée en comprenant mieux le travail de terrain fait tous les jours par les équipes d'Arcade et n'hésitera pas à interpeller Arcade lors de futures réflexions notamment sur la prochaine loi d'avenir agricole.

NOUS REMERCIONS M. G. D'AVOIR ACCEPTÉ DE TÉMOIGNER DE SON VÉCU ET SON ACCUEIL SUR SON EXPLOITATION.

L'équipe d'Avesnes sur Helpe

Infos pratiques ► Economie – Sociales – Juridique - Loisirs ◀ Infos pratiques

UN NOUVEAU STATUT POUR LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

L'article 11 de la loi en faveur du travail indépendant instaure une séparation entre le patrimoine privé et le patrimoine professionnel.

Avec ce nouveau statut, le principe d'unicité du patrimoine disparaît : il n'y a plus de confusion entre le patrimoine privé et le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel.

Ce nouveau statut a pour objectif d'empêcher les créanciers professionnels de saisir les biens privés du chef d'entreprise.

Seuls les actifs professionnels de l'entrepreneur pourront être vendus en cas de liquidation judiciaire.

La séparation des patrimoines s'effectuera automatiquement, sans démarche administrative ou information des créanciers.

Par exception, l'entrepreneur individuel pourra renoncer au bénéfice de cette séparation en faveur d'un créancier professionnel pour un engagement spécifique, en particulier pour obtenir un crédit bancaire.

La réforme s'appliquera pour toutes les créations d'entreprise trois mois après la promulgation de la loi.

Pour les entreprises déjà créées avant la réforme, la dissociation des patrimoines ne s'appliquera qu'aux nouvelles créances.



LA COHÉRENCE CARDIAQUE : UN EXERCICE SIMPLE POUR RÉDUIRE MON STRESS

Le jeudi 1^{er} décembre, s'est tenue la Formation « Dire ses difficultés... et rebondir » à Aire-sur-La-Lys.

Animée par **Aude GAHINET**, psychologue, cette journée est dédiée à la gestion du stress : quelles alertes me signifie-t-il ? Quel impact a-t-il sur moi ? Comment ai-je déjà réussi par le passé à dépasser un grand stress ? Quelles sont les ressources dont je dispose pour y faire face ?

Une des ressources proposées par Aude GAHINET, est la **cohérence cardiaque**. C'est un des outils qui permet de prendre le contrôle sur notre stress.

Il s'intéresse au rythme du cœur, qui augmente fortement en situation stressante. Le but est de ralentir le rythme cardiaque par une respiration lente et profonde. C'est une technique de respiration simple et gratuite, qu'on peut faire où on veut et quand on le veut, une fois qu'on l'a pratiqué plusieurs fois !

- ✓ **Déroulé de l'exercice :**
Pour les premières fois, munissez-vous d'un ordinateur ou d'un smartphone avec une connexion internet. Choisissez une vidéo de cohérence cardiaque, avec l'ambiance qui vous convient (ambiance hivernale, automnale, maritime...).
- ✓ Par la respiration, suivre les mouvements de la vidéo : inspirer durant 5 secondes quand la balle monte, puis expirer durant 5 secondes quand la balle descend. Inspirer durant 5 secondes, puis expirer durant 5 secondes... et ce durant les 5 minutes de la vidéo.

Il est conseillé de pratiquer cet exercice 3 fois par jours, avec 6 respirations par minutes, durant 5 minutes. C'est la règle « 365 » ! Une fois que vous l'avez pratiqué plusieurs fois, il est aussi possible de s'asseoir dans un espace plus agréable que devant un ordinateur (sous un arbre, devant le poêle, dans un fauteuil...) pour pratiquer la cohérence cardiaque.

Cette méthode a de nombreux bénéfices sur la santé, notamment pour la prévention des maladies cardio-vasculaires. Elle est reconnue comme ayant des effets positifs sur les anxiétés, la dépression et le stress du quotidien.

Pour trouver une vidéo de cohérence cardiaque : sur internet, aller sur un site internet de vidéo (YouTube par exemple). Dans la barre de recherche, taper « Cohérence cardiaque ».

10 salariés et 16 bénévoles des 3 antennes ont participé à une journée de formation sur le thème de : « **COMMENT FAIRE FACE À UNE PERSONNE EN MAL-ÊTRE** » avec le Centre de prévention « **Un PASS dans l'IMPASSE** ».

Une personne en mal-être cherche à retrouver un équilibre rompu, à résoudre un problème existentiel qui peut aboutir à un échec de solution et porter atteinte à sa propre vie. Comment en tant qu'accompagnant de personnes en situation de fragilité, repérer une personne en situation de crise, identifier les signaux d'alerte et évaluer le risque, entendre la souffrance de l'autre et la reconnaître ? Ne pas juger ou banaliser, ne pas chercher à convaincre, favoriser le dialogue et briser l'isolement.

Poser la question : « As-tu des idées noires ? », ce n'est pas provoquer le passage à l'acte, c'est se soucier de l'autre ! Lors de cette journée, le formateur nous a aidé à prendre conscience et comprendre le processus de crise et les différentes phases du mal-être et de la détresse suicidaire, et d'aborder nos limites d'intervention quand se pose la question du relai auprès de structures de soutien psychologique. Parlons-en, pour ne pas en faire un tabou et pour soulager le mal-être ! L'équipe d'Arcade est à votre écoute.

Brigitte PETIT
Pour l'équipe d'Ambricourt



**LE 23 MARS 2023,
L'AG ARCADE
SE TIENDRA À
DOMPIERRE SUR HELPE**



QUELQUES NOUVELLES ...

**Claude PIERCHON a rejoint
l'équipe de bénévoles d'Avesnes**



« Issu du milieu agricole (parents et grands-parents maternels et paternels agriculteurs) je ne l'ai jamais quitté. Diplômé de l'Institut d'Agriculture de Lille (ISA) en 1969 je suis « tombé » dans l'informatique et surtout la programmation de logiciels de gestion à la suite d'un mémoire de fin d'études et d'un stage prolongé à L'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique).

A partir de 1974 année où j'ai repris l'exploitation familiale, j'ai mené une carrière de double actif : agriculteur et responsable informatique de la CCI de Valenciennes.

Aujourd'hui je suis retraité mais je reste encore actif dans les 2 disciplines.

J'habite à Beaudignies au bord de l'Avesnois dans l'habitation attachée à la ferme familiale.

J'ai rejoint le groupe Arcade d'Avesnes sur Helpe en tant qu'adhérent et bénévole car je reste très sensible aux problèmes des agriculteurs et surtout des éleveurs dont certains sont très fragilisés par un environnement de plus en plus exigeant et déstabilisant. »

Je pense apporter à Arcade mon aide, mes connaissances et mon expérience et surtout les aider dans leur mission première de cellule de soutien aux indépendants chefs d'entreprises (agriculteurs et artisans).

SIÈGE SOCIAL : 1 RUE DU MOULIN – BP 80 023 - 59 529 HAZEBROUCK CEDEX

☎ 03 28 41 39 39 – FAX : 03 28 41 39 77

Site internet : <https://solidaritepaysans.org/arcade5962>

Courriel : secretariatregion@arcade5962.fr

Arcade – Ruraux Solidaires adhère au réseau

